

ARRETE N° 2017-063

PORTANT CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ADMISSION DU PARCOURS
PSYCHOLOGIE CLINIQUE ET PSYCHOTHERAPIE DU MASTER DE PSYCHOLOGIE DE L'INSTITUT
D'ENSEIGNEMENT A DISTANCE DE L'UNIVERSITE PARIS 8

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE,

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L.612-6;

Vu le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université en date du 17 mars 2017 pour la détermination des critères de sélection en master 2.

Vu les statuts de l'université ;

ARRETE

Article 1

Il est créé une commission d'admission pour l'examen des dossiers de candidature des étudiants souhaitant intégrer le parcours psychologie clinique et psychothérapie du master de psychologie de l'institut d'enseignement à distance de l'université Paris 8.

Article 2

La commission, d'admission précitée est composée comme suit :

- Arnaud Plagnol (président)
- Nathalie Duriez
- Magali Molinié
- Morgiane Bridou
- Catherine Marion
- Marie-Liesse Perrotin
- Antoine Bioy

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 8 septembre 2017

La présidente de l'université

Annick ALLAIGRE

